

CAMPING DE COULVEE ***
Fiche de réservation Chalets Hors-saison - formule «meublé»

Nom et N° du chalet :

Identification du preneur

NOM PRÉNOM

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE PAYS

☎ : E-mail

Nombre de locataires : ADULTE(S) : ENFANT(S) :

Animal : chien chat N° de tatouage :

Race : Age : Date du prochain vaccin anti-rabique :

J'arriverai le à et je repartirai le **avant 10 heures.**

Durée : **mois de** à

Montant de la location* : mois x € = €

+ Provision de charges par mois ** : mois x € = €
..... € / mois

Durée : semaine(s) (indiquer n° de(s) semaine(s))

Nombre de chalets x **nbre de semaine(s)** x € = €

Nombre de chalets x **séjours 3 nuitées** x € = €

Nombre de chalets x **nuit supplémentaire** x € = €

*(pas de location au mois sur Juillet et Août)

TOTAL DU SÉJOUR €

Montant des arrhes à verser (TOTAL DU SEJOUR x 25 %) €

Reste dû à verser à l'arrivée (TOTAL DU SEJOUR - arrhes versés) €

Je vous transmets les imprimés complétés et signés auxquels je joins mes règlements
(Etablir les chèques à l'ordre du TRESOR PUBLIC).

Location semaine ou 3 nuits : chèque de caution de 156 €uros + un chèque de 25 % du montant total de la location à titre d'arrhes à valoir sur le séjour.

JE DECLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GENERALES DE LOCATION.

A le

Signature du Responsable,

Signature du Preneur,

(Faire précéder la signature de la mention : LU ET APPROUVÉ)

* Tarif location au verso

** Provision de charges (eau électricité) : 30 € par mois. En fin de Location régularisation sur relevé des compteurs.

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION
Saison 2006/2007 - formule «meublé»

TARIFS DES CHALETS HORS-SAISON 2006-2007 :

Location au mois du 01/09/06 au 30/06/07 (charges non comprises) :

- chalets 36 m2 : 281 €
- chalets 38 m2 : 311 €
- chalets 45 m2 : 341 €
- chalets 52 m2 : 375 €

Location à la semaine du 16/09/06 au 30/04/07 (charges non comprises) :

- chalets 36 m2 : 153 €
- chalets 38 m2 : 168 €
- chalets 45 m2 : 186 €
- chalets 52 m2 : 204 €

Location séjour 3 nuitées du 16/09/06 au 30/04/07 (charges comprises) :

- chalets 36 m2 : 132 €
- chalets 38 m2 : 144 €
- chalets 45 m2 : 159 €
- chalets 52 m2 : 174 €

Location nuit supplémentaire du 16/09/06/ au 30/04/07 (charges comprises) :

- chalets 36 m2 : 18,00 €
- chalets 38 m2 : 20,50 €
- chalets 45 m2 : 21,50 €
- chalets 52 m2 : 23,50 €

Pour la location au mois (en dehors de la période estivale) il vous sera demandé :

- la copie des 3 derniers bulletins de salaire et/ou contrat de travail,
- un chèque équivalent au paiement du premier loyer,
- un chèque de caution équivalent à 1 mois de loyer, qui sera restitué dans le délai de 30 jours par virement bancaire ou postal à compter du jour de départ, sauf en cas de dégâts causés pendant le séjour,
- une attestation d'assurance risques locatifs (incendie - explosion - dégâts des eaux), risques recours des voisins, assurance du mobilier, vol, responsabilité civile,
- une provision de 30 € par mois pour les charges (eau + électricité),
- un R.I.B.

LA RÉSERVATION SERA EFFECTIVE DÈS RÉCEPTION DES ARRHEs ET DU CONTRAT SIGNÉ.

Attention !

Nous prévenir au moins 1 mois à l'avance en cas de rupture ou de demande de prolongation du contrat de location.

Toute réservation de location sera accompagnée d'un chèque de 25 % du montant de la location à titre d'arrhes, déductible du montant du séjour. Chèques vacances acceptés.

Important !

- Toute réservation est personnelle. Il est interdit de sous-louer ou céder le chalet à un tiers.
- Le nombre de personnes ne doit pas dépasser la capacité d'hébergement du chalet.
- Lorsque le séjour est commencé, il n'y a pas de remboursement possible pour cause de départ anticipé.
- Un seul animal est accepté. Le carnet de vaccination doit être présenté et à jour. Les propriétaires sont responsables des dommages et désagréments occasionnés par leur animal.
- En cas de déclaration inexacte du preneur, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au loueur.
- Le décompte des charges sera effectué en fin de location (sauf en période estivale).
- Un état des lieux est effectué à l'arrivée et au départ. (Tout objet détérioré doit être remplacé ou payé par l'occupant), toute dégradation et (ou) heure de ménage (13.50 € de l'heure) seront prélevées sur la caution d'arrivée.

Les locataires doivent obligatoirement restituer le chalet dans le même état de propreté qu'à leur arrivée dans les lieux. Le linge de maison n'est pas fourni : draps, taies d'oreillers et traversins, torchons et serviettes ainsi que les produits d'entretien.